



Communiqué de presse

Non à la privatisation de l'Audiovisuel public !

La Fédération UNSA Spectacle et Communication condamne tout projet de suppression de la redevance audiovisuelle et la privatisation, à terme, du service public de l'audiovisuel.

En effet, la suppression de la Contribution à l'Audiovisuel Public (CAP) entraînerait une insécurité financière du service public, se retrouvant, de fait, à la merci d'une loi de finances dictée par Bercy et votée par le parlement.

Cet affaiblissement progressif du service public de l'audiovisuel conduirait à une remise en cause de l'indépendance de l'information et de la création artistique, avec un assujettissement des programmes aux diktats du marché publicitaire. La voie serait dès lors ouverte à sa privatisation pure et simple.

Rappelons que le principe de la redevance audiovisuelle existe dans de nombreux pays européens (Allemagne, Royaume-Uni, Danemark, Norvège, Irlande, Suisse, Italie, Suède, Autriche, Belgique, Finlande...). La redevance française ne représente que 0,38€ par jour et par foyer, pour 5 chaînes de télévision et l'ensemble des programmes de Radio France. Plusieurs pays européens ont des redevances bien supérieures.

Notre Fédération dénonce la mesure démagogique de suppression de la redevance audiovisuelle promise, dès cette année, par le gouvernement actuel, prétendument au nom de l'amélioration du pouvoir d'achat.

En conséquence, la Fédération UNSA Spectacle et Communication soutient les personnels de l'audiovisuel en lutte pour le maintien d'un service public ambitieux et de qualité, et rejoint l'appel à la grève et la manifestation du 28 juin 2022.

Bagnolet le 16 juin 2022.